



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

centres de rééducation

Question écrite n° 84262

## Texte de la question

M. Alain Suguenot attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la prise en charge de certaines rééducations. Certains patients opérés (prothèses de hanches et de genoux...) sont envoyés, pour leur rééducation, dans des centres qui sont normalement réservés à des pathologies lourdes (multi traumatismes, suite d'AVC...). Des études faites par l'assurance maladie montrent qu'une rééducation faite en centre coûte près de 5 000 euros alors qu'en cabinet libéral le coût est de 860 euros. Malgré ces constats et les recommandations de la Haute autorité de santé datant de 2006, rien ne semble avoir changé alors que les sources d'économies sont estimées à plus de 200 millions d'euros par an. Aussi lui demande-t-il ce qu'elle compte entreprendre afin de trouver les mesures qui pourraient favoriser une orientation de certaines rééducations vers des structures plus légères et moins onéreuses.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Suguenot](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 84262

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [7 juillet 2015](#), page 5077

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)